

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Rubrique n°39

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

	aare reserve a l'autorite environnementale	
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
07/08/2018		2018-ARA-DP-01448
	1. Infflulé du projet	
	cellules de 9 000 m² sur la commune de Saint-F	
2.1 Personne physique	r (ou des) maine(s) a ouvrage ou au (ou des)	pelinormane(s)
Nom	Prénom	
The state of the s	rienom	Indiana a Chamberra Subsection
2.2 Personne morale		
Dénomination ou raison sociale	SIGMA 14	
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	Vincent MENEZ Gérant	
RCS / SIRET 8 2 4 4 6 9 6	6 2 0 0 0 1 2 Forme juridique	SARL
Joigne	ez à votre demande l'annexe obligatoire	n°1
	au des seulls et critères annexé à l'article R. 1: dimensionnement correspondant du projet	22-2 du code de l'environnement et
N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard de (Préciser les éventuelles rubriques issues d'a	utres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
Rubrique n°1	a) Installation classée pour la protection de l'er	ivironnement soumise à autorisation
	(rubriques 1510, 1530, 1532, 2662, 2663)	

4. Caractéristiques générales du projet

d'une superficie d'environ 62 000 m².

Emprise au sol de 27 810 m² (supérieure à 10 000 m²) et dont le terrain assiette est

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La société SIGMA 14 envisage le développement d'une plateforme logistique, avec dépôt d'un permis de construire, sur la commune de Saint-Rambert d'Albon. Ce projet sera situé Route des Fouillouses sur une parcelle d'environ 62 000 m² de terrain au sein du Parc d'Activités Nord Drôme Ardèche.

Le projet comprendra un entrepôt logistique composé de 3 cellules de 9 000 m² accompagné de bureaux et de locaux techniques (chaufferie, local de charge, TGBT, transfo...). La construction du bâtiment s'accompagnera de l'aménagement des voiries, bassins, aires de manoeuvre et espaces paysagers sur le terrain.

Le projet s'implante en zones Ula du PLU de la commune de Saint-Rambert d'Albon qui correspond à une zone urbaine d'activités économiques au sens large.

Actuellement, le terrain est une parcelle vierge de toute construction. Dans le cadre de l'implantation de l'entrepôt, il ne sera donc pas réalisé de démolition de bâtiments.

Le projet de SIGMA 14 sera soumis à Autorisation au titre des ICPE. Une procédure d'Autorisation Environnementale Unique sera réalisée.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

9

4.2 Objectifs du projet
L'objectif du projet est la construction d'un entrepôt logistique permettant au futur utilisateur de développer son activité. Cet entrepôt sera classé à Autorisation pour les rubriques 1510, 1530, 1532, 2662, 2663. Le projet s'inscrit dans le cadre du développement d'activités économiques le long de l'Axe A7 au sein du Parc d'Activités Nord Drôme Ardèche, dédié aux activités industrielles et de logistique.
4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase travaux
Les travaux s'étaleront sur une durée de 10 mois environ comprenant les travaux de terrassement et de plate-forme puis les travaux de réalisation de superstructure.
Les bureaux et locaux annexes seront réalisés en structures traditionnelles (béton ou métal) et intégreront les obligations réglementaires sur leur stabilité au feu et sur la réglementation thermique.
4.3.2 dans sa phase d'exploitation
Le bâtiment sera utilisé comme entrepôt de stockage, les produits seront stockés en racks ou en masse. Des zones de quais permettront de réceptionner/expédier les produits. La gamme des marchandises stockées est bien ciblée sur les produits manufacturés de l'industrie ou de la grande distribution.

	ative(s) d'autorisation le projet a-t-il été on ntale devra être jointe au(x) dossier(s) d'	
Le projet est soumis à :	male devid elle joillie dofx) dossier(s) d	auronsanorijs).
- permis de construire,		
- autorisation environnementale au rega	rd de la réglementation ICPE.	
4.5. Dimensions et caractéristiques du pr	olot et superficie alchale de l'enération en	vásicos los unitás do mosuro utilisáns
	ojet et superficie globale de l'opération - pi eurs caractéristiques	Valeur(s)
Emprise au sol du terrain :	·	62 000 m ²
Surface des bâtiments :		27 810 m ²
Surface de l'entrepôt :		27 000 m ²
·		
4.6 Localisation du projet		
Adresse et commune(s)	Coordonnées géographiques ¹ Long	1.45° 16' 5 1" 39N Lat. 04° 49' 43" 22E
d'implantation Route des Fouillouses		DIE DE EL EN MANEL LE DE EN
Parc d'Activités Nord Drôme Ardèche	Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d),	
26140 Saint-Rambert d'Albon	10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a), b) de l'annexe à	
	l'article R. 122-2 du code de	
	l'environnement :	
	Point de départ : Long	g ° ' " Lat ° " "
	Point d'arrivée : Long Communes traversées :	j°'"_ Lat°"_"
1	COMMONES INCVESSES.	
Service and the service and	ignez à votre demande les annexes	nº 2 à 4
30	ignez a voire demande les annexes	n-206
4.7 S'agit-il d'une modification/extension	on d'une installation ou d'un ouvrage exi	stant? Oui Non X
4.7.1 Si oui, cette installation ou environnementale?	cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une	évaluation Oui Non
472 Si aut dáorius access stransactions		
4.7.2 Si oui, décrivez sommairement différentes composantes de votre p	rojet et	
indiquez à quelle date il a été autor	isé ?	

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :		Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	La ZNIEFF la plus proche du site est la ZNIEFF II "Ensemble fonctionnel forme par le moyen-Rhône et ses annexes fluviales" située à environ 1 km à l'Ouest du site.
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	Pas d'arrêté de protection de biotope sur la commune de Saint-Rambert d'Albon.
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?		X	Le parc naturel régional le plus proche du site est le parc du Pilat situé à environ 12,5 km au Nord-Ouest du site. La réserve naturelle nationale la plus proche du site "lle de la Platière" est localisée à environ 6,5 km au Nord-Ouest du site.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	X		La commune de Saint-Rambert d'Albon est concernée par le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de l'État en Drôme (2015 - 2018) approuvé le 02 novembre 2015. Concernant la commune, un secteur fait l'objet d'une double exposition au bruit liée à la proximité de l'A7 et de la RN7.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		X	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		×	La zone humide la plus proche du site est la ZH Bellevue – Les Marettes située à environ 1,2 km à l'Ouest du site.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	X		La commune de Saint-Rambert d'Albon est située dans le périmètre du Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles d'Inondation sur la commune de Saint-Rambert d'Albon, approuvé le 27/02/2001. Le projet n'est toutefois pas localisé dans une des zones à risque relative aux aléas inondation. La commune de Saint-Rambert d'Albon n'est pas située dans le périmètre d'un PPRt prescrit ou approuvé.
Dans un site ou sur des sols pollués ?		X	Pas de site ou de sol pollué recensé sur la commune de Saint-Rambert d'Albon.
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		×	Un captage d'alimentation en eau potable est présent sur la commune de Saint- Rambert d'Albon mais situé à plus de 2 km au Nord du site du projet.
Dans un site inscrit ?		×	Pas de site inscrit sur la commune de Saint-Rambert d'Albon.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		X	La zone Natura 2000 la plus proche du site est la Natura 2000 - Directive Oiseaux n° FR8212012 : Île de la Platière située à environ 1,6 km au Nord-Ouest du site.
D'un site classé ?		X	Pas de site classé sur la commune de Saint-Rambert d'Albon.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant :

Inciden	ces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	X		Le projet n'engendrera pas de prélèvements directs d'eau dans le milieu naturel. Les bâtiments du projet seront raccordés au réseau public communal d'alimentation en eau potable. Les consommations en eau seront essentiellement dues aux usages de type sanitaire. Elles sont estimées à environ 2 475 m3/an (à raison de 150 employés consommant 75 L/j sur 220 jours travaillés).
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X	Pas d'intervention dans le sous-sol.
Ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?		X	La topographie du terrain d'implantation du projet est relativement plane. Les déblais issus de l'aménagement des quais de chargement/ déchargement et du bassin de rétention paysager seront réutilisés sur site au niveau des merlons plantés. Il est prévu un équilibrage des déblais/remblais sur le site.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		X	Il est prévu un équilibrage des déblais/remblais sur le site.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		X	Le terrain sur lequel s'implante le projet est une parcelle agricole en friche et culture, présente au sein du Parc d'Activités Nord Drôme Ardèche et bordée par des installations industrielles en façades Nord et Ouest. D'après le bureau d'études Biotope, la zone d'implantation se situe en dehors de toutes zones à enjeux faune flore importants connues. Ce type de milieux est par ailleurs peu favorable au développement de la biodiversité. Dans le cadre du dossier d'autorisation, il est également prévu la réalisation d'un pré-diagnostic faune-flore afin de s'assurer de l'absence d'enjeu.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site?		×	La zone Natura 2000 la plus proche est située à environ 1,6 km au Nord-Ouest du site. Le site n'est pas susceptible d'avoir un impact sur cette zone, compte tenu de l'activité du site et de la distance d'éloignement.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	Il n'a pas été identifié de zones à sensibilité particulière dans le point 5.2 du présent formulaire.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	X		Le projet se construit sur une surface agricole classée comme parcelle à urbaniser selon le PLU de la commune de Saint-Rambert d'Albon et dans le cadre du développement du Parc d'Activité Nord Drôme Ardèche, le long de l'Axe A7.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	La commune de Saint-Rambert d'Albon n'est pas située dans le périmètre d'un PPRt prescrit ou approuvé.
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?		X	La commune de Saint-Rambert d'Albon est située dans le périmètre du Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles d'Inondation sur la commune de Saint-Rambert d'Albon, approuvé le 27/02/2001. Le projet n'est pas situé dans une des zones à risque vis-à-vis du risque d'inondation.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	De par la nature du projet (entrepôt logistique et bureaux), aucun rejet de contaminants biologique, chimique et physique ne sera à prévoir.
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	×		Le site va générer un flux de poids-lourds pour son activité de logistique estimé à environ 75 PL/jour. Une zone d'attente PL spécifique sera créée. Le site est situé à proximité de l'Autoroute A7, de la RN7. Les premières habitations sont localisées à environ 400m au Sud du terrain.
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	\square		Le bruit sera lié au trafic des camions autour du site. Le bruit en phase chantier sera limité aux engins de travaux. Le site est situé à proximité de grands axes routiers comme l'Autoroute A7 et la RD7 et d'installations industrielles et de logistiques qui génèrent déjà un trafic de PL au sein de la zone donc des nuisances sonores. Les premières habitations sont localisées à environ 400m au Sud du terrain.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	X	×	Le projet pourra émettre des vibrations mécaniques lors de la phase de chantier en journée par l'action des engins et outils de chantier.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	\square	×	Les émissions lumineuses seront uniquement dues aux éclairages extérieurs des axes de circulation nécessaires pour garantir la sécurité des employés. Les dispositifs seront étudiés pour limiter les émissions lumineuses.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	X		Les rejets atmosphériques seront dus aux rejets de gaz de combustion de la chaudière à gaz (dioxydes de carbone et oxydes d'azote). La chaufferie sera entretenue conformément à la réglementation en vigueur. Rejets également de polluants liés au trafic de véhicules.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	X		Le rejet des eaux usées se fera dans le réseau public d'assainissement. Les eaux pluviales de toiture et de voiries du site seront infiltrées à la parcelle, comme demandé par le PLU de la commune. Un séparateur d'hydrocarbures sera mis en place pour traiter les eaux pluviales de voiries avant infiltration sur site.
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?		×	Pas d'effluents industriels rejetés par le site.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	×		L'activité du site produira essentiellement des déchets non dangereux, principalement des déchets d'emballages (cartons, bois, plastiques). Les déchets seront triés au niveau de la zone déchets et évacués en filières adaptées.

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?		X	Le projet s'implante sur un terrain vierge de construction et considéré comme à urbaniser avec des installations d'activités économiques selon le PLU de la commune de Saint-Rambert d'Albon. Le site n'a pas de sensibilité particulière en terme d'aspect paysager. Plusieurs installations industrielles sont déjà présentes à proximité.
Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?		X	
6.2 Les incide approuvés				sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
Les projets exi	stants ont été recherch	és via l	e site c	de la DREAL Rhône-Alpes et des sites des préfectures où sont listés les
				e dans les environs du projet. La recherche était centrée sur les avis établis aphiquement – communes limitrophes.
				r, recensé par l'Autorité Environnementale, n'est prévu sur la commune de nes ==> absence d'incidences susceptibles d'être cumulées.
6.3 Les incide	ences du projet identifi			ont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
			Y No.	

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments):

Les incidences susceptibles d'être générées par le projet sont limitées au vue de l'étude réalisée au 6.1. En effet, cela concerne essentiellement le bruit et les émissions polluantes dues au trafic de poids-lourds.

En ce qui concerne les autres thématiques :

- les déchets générés seront évacués vers les filières de traitement adaptées ;
- l'ensemble des eaux susceptibles d'être polluées seront traitées ou récupérées ;
- les rejets atmosphériques seront limités, la chaudière mise en place fera l'objet de contrôles périodiques ;
- les activités ne généreront pas d'impact sur le sol.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard du formulaire rempli mettant en avant l'absence de sensibilité environnementale, il n'apparaît pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une étude d'impact.

Le projet s'inscrit sur un terrain classé en zone Ula du PLU de la commune de Saint-Rambert d'Albon qui correspond à des zones urbaines d'activités économiques au sens large, ouvertes au développement d'activités industrielles dans le cadre de l'aménagement du Parc d'Activités Nord Drôme Ardèche.

L'environnement actuel du site est déjà constitué d'entreprises industrielles.

Un dossier d'autorisation environnementale au titre des ICPE est en outre réalisé conjointement au projet.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

0.	. I Annexes obligatoires	
	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;	
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	X
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

	uelles elles se rattachent
	Objet
	9. Engagement et signature
Je certifie sur	l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus
Fait à	LYON 10. 07/08/2018
raira	L700
	Γ_{I} .
Signature	
	E. Dousselle Directeur Tumale lu

